

Numéro de dossier : 1175378002

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Mercier – Hochelaga–Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative / Demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

- de demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative;
- de demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

-- Signé par Jacques SAVARD/MONTREAL le 2017-03-30 15:59:31, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Jacques SAVARD

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Mercier – Hochelaga–Maisonneuve , Bureau du directeur  
d'arrondissement

Numéro de dossier : 1175378002